

Cas d'enlèvements signalés

Création d'une base nationale centralisée des personnes disparues

Après avoir récemment recueilli des témoignages, à partir des réseaux sociaux, le gouvernement n'a pas tardé à élucider des cas d'enlèvements en cours dans le pays. Lors du Conseil des ministres de cette semaine, l'exécutif a écouté une communication relative aux résultats des travaux de la Commission spéciale d'enquête ...



PAGE 3

PRODUITS FNFI



Echos des bénéficiaires

Gnakpo Kokou Pascal, se relever pour continuer la tradition

Depuis plus de quarante ans, la vie de Gnakpo Kokou Pascal est étroitement liée au métier de boucher. À 60 ans, marié et père de deux enfants, il appartient à cette génération d'artisans pour qui le travail ne se résume pas à une simple activité économique, mais à une véritable identité. Chez lui, la boucherie ...

PAGE 4

ECONOMIE



Microfinance au Togo

Plus de 4,69 millions de bénéficiaires et un nouveau cadre pour consolider le secteur

Au Togo, la microfinance confirme son rôle central dans le financement de l'économie de proximité. À fin décembre 2025, ce secteur comptait plus de 4,69 millions de bénéficiaires, selon les données présentées par le ministre des Finances ...

PAGE 5

INNOVATION

Génie électrique/ Université de Lomé

Un étudiant conçoit un tricycle électrique innovant dans le cadre de son mémoire

PAGE 9



Savanes / État d'urgence sécuritaire

L'Assemblée nationale autorise, le gouvernement décrète

Il y a quelques jours, l'Assemblée nationale a autorisé le gouvernement à proroger l'état d'urgence sécuritaire dans la région des Savanes. Cela est désormais effectif, à travers un décret pris en Conseil des ministres mercredi dernier.

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Électricité au Togo : des perturbations liées à des contraintes techniques et à la forte demande

Depuis plusieurs semaines, des perturbations sont observées dans la fourniture d'électricité au Togo, touchant aussi bien la capitale Lomé que plusieurs grandes villes du pays. La situation a été expliquée par le directeur général de la Compagnie énergie électrique du Togo, Débo-K'mba Barandao, lors d'une intervention sur la Télévision togolaise. Selon le responsable, ces perturbations résultent principalement de contraintes techniques sur le réseau, combinées à une demande d'énergie particulièrement élevée. Plusieurs équipements du système électrique national font actuellement l'objet d'opérations de maintenance destinées à sécuriser et à moderniser les installations.

À ces difficultés internes s'ajoutent des tensions sur l'approvisionnement extérieur. Le directeur général a précisé que « la semaine dernière, en plus du déficit provenant de l'extérieur, nous avons enregistré l'arrêt d'une centrale pour des raisons techniques », une situation qui a accentué le déséquilibre entre l'offre et la demande.

Pour atténuer les désagréments, « des équipes sont déjà déployées sur le terrain pour accélérer les travaux et stabiliser la fourniture de l'électricité », a assuré le dirigeant. Parallèlement, l'État poursuit ses investissements dans le secteur, avec l'ambition d'améliorer durablement l'accès à l'électricité et d'atteindre la couverture universelle d'ici 2030.

Équité professionnelle

Le moteur de la performance chez Coris Bank International Togo

À l'occasion du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, nous sommes allés à la rencontre de Mme Afiwa Amenuveve Acolatse, responsable du Marché Institutionnel, au sein de l'une des plus prestigieuses institutions bancaires de Lomé : Coris Bank International Togo.



PAGE 5



SOMMAIRE

Madagascar/Transition
Le colonel Michaël Randrianirina suspend le gouvernement



P 5

Marché financier régional
Le Togo vise 25 milliards de FCFA à travers une nouvelle émission de titres publics



P 5

Rasage/Soins des cheveux
L'on met en garde contre le risque de propagation de nombreuses maladies



P 10

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Gnakpo Kokou Pascal : se relever pour continuer la tradition

Depuis plus de quarante ans, la vie de Gnakpo Kokou Pascal est étroitement liée au métier de boucher. À 60 ans, marié et père de deux enfants, il appartient à cette génération d'artisans pour qui le travail ne se résume pas à une simple activité économique, mais à une véritable identité. Chez lui, la boucherie n'est pas seulement un métier appris : c'est un héritage familial. Son père l'exerçait déjà avant lui, et très jeune, Pascal découvre cet univers fait d'efforts quotidiens, de discipline et de courage. C'est ainsi qu'il apprend à connaître le bétail, à maîtriser les gestes du métier et à comprendre les réalités du commerce de viande.

Chaque jour ou presque, son activité commence très tôt. Il se rend au marché de bétail de Lomé, où il choisit avec attention les moutons qu'il achète avant de les abattre et de vendre la viande au kilogramme. Ce rythme exigeant ne lui a jamais fait peur. Pour lui, la boucherie est une activité qui permet de vivre dignement lorsqu'elle est pratiquée avec sérieux. « Ce métier m'a permis de nourrir ma famille pendant

des années », explique-t-il avec simplicité. Au fil du temps, il acquiert l'expérience, développe sa clientèle et s'impose comme un travailleur respecté dans son milieu. Mais comme beaucoup de parcours d'entrepreneurs, le sien n'a jamais été une ligne droite. Au cours de ces quarante années, il connaît des périodes



Gnakpo Kokou Pascal

prospères, mais aussi des moments plus difficiles. La plus grande épreuve survient il y a environ cinq ans. Une affaire de terrain dégénère et manque de l'entraîner dans de graves ennuis judiciaires. Dans la tourmente, il perd l'essentiel de son capital. L'activité s'arrête brusquement. L'homme qui travaillait chaque jour se retrouve soudain contraint de rester à la maison. Pour un artisan

habitué à vivre du fruit de ses efforts, le choc est immense.

Ce moment reste gravé dans sa mémoire. « J'ai tout perdu. Pendant un moment, je ne savais même plus comment reprendre », confie-t-il. Pourtant, au cœur de cette période sombre, une main se tend. Un ami décide

de lui faire confiance et lui accorde un prêt. Avec cet argent, Pascal ne cherche pas à reconstruire trop vite. Il recommence modestement. Il achète deux moutons. C'est peu pour un boucher expérimenté, mais suffisant pour rallumer la flamme. Il abat les animaux, vend la viande et recommence progressivement à se remettre debout. La véritable relance arrive

quelque temps plus tard avec l'appui du Fonds National de la Finance Inclusive. Grâce au Produit d'Accès à la Formalisation (PAF), il bénéficie d'un premier financement de 500 000 francs CFA, puis d'un second de 600 000 francs CFA. Ces ressources lui permettent de reconstituer son fonds de commerce, d'acheter davantage de bétail et de stabiliser définitivement son activité. Peu à peu, les habitudes de travail reviennent, la clientèle aussi. L'homme qui craignait de ne plus jamais exercer son métier retrouve sa place.

Aujourd'hui, à 60 ans, GNAKPO Kokou Pascal regarde son parcours avec lucidité et fierté. Il sait que son métier lui a appris une leçon essentielle : tomber n'est jamais la fin de l'histoire. Ce qui compte, c'est la capacité à se relever. Désormais, il nourrit un nouveau rêve. Après avoir consacré sa vie à la boucherie, il souhaite aller plus loin en lançant un élevage. L'objectif est clair : maîtriser toute la chaîne, de l'élevage des animaux jusqu'à la vente de la viande. Ce projet s'inscrit aussi

dans une logique de transmission. Comme son père l'a fait avec lui, il souhaite initier l'un de ses enfants au métier afin que la tradition familiale se poursuive. « J'aimerais que mon enfant apprenne ce travail comme moi je l'ai appris avec mon père », explique-t-il. Pour lui, l'avenir ne se limite pas à continuer à vendre de la viande. Il s'agit aussi de transmettre un savoir-faire, une discipline et une manière digne de gagner sa vie.

L'histoire de GNAKPO Kokou Pascal rappelle qu'un parcours de plusieurs décennies peut connaître des chutes brutales. Mais elle montre aussi qu'avec de la solidarité, de la détermination et un appui adapté, il est possible de reconstruire ce que l'on croyait perdu. Après quarante ans de métier, et malgré une épreuve qui aurait pu tout arrêter, il continue d'avancer. Et chaque matin, lorsqu'il se rend au marché de bétail de Lomé, il le fait avec la même conviction : tant que l'on garde la force de se relever, l'histoire n'est jamais terminée.

Ceci est un programme du ministère chargé du développement à la base et de l'économie sociale et solidaire



fnfi
Fonds National de
la Finance Inclusive



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodlakina
Secrétaire de rédaction :
Edy Alley
Responsable web:
Carlos Amevor
Comité de rédaction:
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima
Edem Dadzie
Luc Biova
Rachid Zakari

Responsable administrative, financière
et commerciale:
AMAH Essognim

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

Savanes / État d’urgence sécuritaire

L’Assemblée nationale autorise, le gouvernement décrète

Il y a quelques jours, l’Assemblée nationale a autorisé le gouvernement à proroger l’état d’urgence sécuritaire dans la région des Savanes. Cela est désormais effectif, à travers un décret pris en Conseil des ministres mercredi dernier.

Face à la persistance de la menace terroriste et aux risques qu’elle continue de faire peser sur l’intégrité du territoire national, en particulier dans la région des Savanes, l’état d’urgence sécuritaire décrété le 13 juin 2022, pour une durée de 3 mois, puis prorogé à 3 reprises avec l’autorisation de

l’Assemblée nationale, a permis selon le gouvernement de renforcer le dispositif de défense et de sécurité, et d’assurer une meilleure protection des populations concernées ainsi que de leurs biens.

Afin de maintenir une vigilance accrue et de consolider les dispositifs de prévention et de riposte face à une menace persistante, le gouvernement, conformément à l’article 20 de la Constitution du 6 mai 2024, a sollicité et obtenu de l’Assemblée



Le président du Conseil Faure Gnassingbé, chef du gouvernement (Crédit photo : Présidence du Conseil)

Le décret adopté mercredi dernier proroge, en conséquence, l’état

d’urgence sécuritaire dans la région des Savanes pour une durée supplémentaire de 12 mois à compter du 13 mars 2026.

Le gouvernement réaffirme son engagement à poursuivre les efforts visant à garantir la sécurité des populations, à préserver l’intégrité du territoire national, et à conduire des actions de stabilisation et de développement en faveur des communautés de la région des Savanes.

Edem Dadzie

Cas d’enlèvements signalés

Création d’une base nationale centralisée des personnes disparues

Après avoir récemment recueilli des témoignages, à partir des réseaux sociaux, le gouvernement n’a pas tardé à élucider des cas d’enlèvements en cours dans le pays.

Lors du Conseil des ministres de cette semaine, l’exécutif a écouté une communication relative aux résultats des travaux de la Commission spéciale d’enquête sur les cas d’enlèvements et de disparitions inquiétantes, présentée par le ministre de la Sécurité, le colonel Calixte Batossie Madjoulba.

En effet, pendant plusieurs mois, le Togo a été confronté à des signalements d’enlèvements présumés et de disparitions inquiétantes, touchant notamment des adolescents et des mineurs.



Le colonel Calixte Batossie Madjoulba (Crédit photo : www.republicoftogo.com)

Ces cas, largement relayés et amplifiés sur les réseaux sociaux, ont suscité une vive émotion au sein de l’opinion publique, et un climat d’inquiétude dans de

nombreuses familles. Afin de rétablir la sérénité et d’apporter des réponses claires, le gouvernement a mis en place, le 14 janvier 2026, une Commission

spéciale d’enquête. Les travaux de cette Commission révèlent que sur 102 cas signalés, 86 personnes ont été retrouvées, dont 63 mineurs et 23 majeurs. 16 personnes sont encore recherchées.

Les enquêtes montrent que la majorité des disparitions sont liées à des conflits familiaux, des départs volontaires, des situations de négligence ou de vulnérabilité. À ce jour, 1 seul cas d’enlèvement présumé fait l’objet d’investigations approfondies. Pour prévenir de nouveaux cas et renforcer la sécurité, plusieurs mesures ont été prises, notamment, la création d’une base nationale centralisée

des personnes disparues ; le renforcement des patrouilles et du contrôle des flux migratoires ; la sensibilisation des populations, en particulier la jeunesse aux dangers des promesses de gains faciles et aux procédures de signalement ; ainsi que la modernisation du laboratoire de criminalistique pour lutter contre la désinformation. Le gouvernement appelle à la vigilance, au dialogue au sein des familles et à la coopération des citoyens avec les services de sécurité, afin de protéger les populations et prévenir toute situation de vulnérabilité.

E. Dadzie

Réformes foncières

Vers la création d’une cellule chargée de finaliser les activités

Le foncier n’a pas été ignoré durant le dernier Conseil des ministres tenu par le gouvernement togolais, avec à sa tête le président du Conseil, Faure Gnassingbé.

Ainsi, les travaux ont permis d’écouter une communication relative à la poursuite du projet de réformes foncières pour l’accroissement de la productivité agricole, faite par le ministre de l’Aménagement du territoire et de l’Urbanisme, Kodjo Adédzé.

Le gouvernement s’est engagé, depuis quelques années, dans la modernisation de la gouvernance foncière nationale, traduite notamment par l’adoption du Code foncier et domanial en 2018, par la création de l’Agence nationale du

domaine et du foncier en 2025, ainsi que par la mise en place progressive d’autres instruments destinés à garantir la sécurité des droits fonciers, la paix sociale, et l’attractivité des investissements.

C’est dans cette dynamique que le projet de réformes foncières pour l’accroissement de la productivité agricole, financé dans le cadre du programme Seuil par le Millennium challenge corporation (MCC), est mis en œuvre, depuis 2021 sur 5 sites pilotes : Zio 4, Wawa 2, Tchamba 3, Dankpen 2, et Oti-Sud 2.

Selon le communiqué du gouvernement, le projet a permis d’expérimenter des méthodes innovantes de sécurisation foncière, de



Kodjo Adédzé (Image trouvée en ligne le 12 mars 2026)

gestion des conflits et de mise en place de systèmes d’information foncière communaux interconnectés, renforçant la confiance des communautés et la

transformation durable du cadre foncier rural. Suite à l’arrêt du financement du programme Seuil, il apparaît nécessaire selon le gouvernement, d’assurer la

continuité et l’achèvement du projet, en vue de l’atteinte des objectifs.

À cet effet, le Conseil des ministres a autorisé la création d’une cellule de gestion du projet, chargée de finaliser les activités sur les sites pilotes, soutenir la délivrance des livrets fonciers, capitaliser les méthodologies validées, et préparer leur extension progressive au niveau national.

Le communiqué du Conseil des ministres précise que cette initiative permettra de garantir la sécurité des droits fonciers, de prévenir les conflits, et de renforcer la productivité agricole et le développement territorial.

TM

Madagascar/Transition

Le colonel Michaël Randrianirina suspend le gouvernement

À Madagascar, le processus de transition politique vient de connaître un tournant inattendu : le col. Michaël Randrianirina, arrivé au pouvoir il y a quelques mois, a mis fin aux fonctions de son Premier ministre Herintsalama Rajaonarivelo, en poste depuis moins de cinq mois et suspendu le gouvernement. Aucune autre explication n'a été donnée.

collectif de jeunesse Gen Z Madagascar, qui dénonçait les coupures chroniques d'eau et d'électricité. Très vite, la contestation s'était

parmi les militants du mouvement. Plusieurs figures établies de la classe politique y avaient été nommées, suscitant des interrogations sur la capacité du nouveau pouvoir à incarner la rupture réclamée par la rue.

La suspension du gouvernement apparaît donc comme un nouvel épisode dans cette phase d'ajustement politique. Pour certains acteurs du mouvement citoyen, la décision est inattendue mais pourrait ouvrir la voie à une recomposition de l'équipe dirigeante. Elliot Randriamandrato, l'un des porte-parole du collectif Gen Z, évoque toutefois une certaine prudence face à un processus jugé encore opaque.

Le calendrier de transition dévoilé par le chef de l'État prévoit une période de deux ans avant un retour aux urnes. Une vaste phase de consultations nationales

doit se dérouler jusqu'à la fin de l'année 2026 afin de préparer une réforme du système électoral et un projet de nouvelle Constitution. Celui-ci devrait être soumis à référendum en 2027, avant l'organisation d'une élection présidentielle prévue au dernier trimestre de la même année.

Entre-temps, un autre scrutin pourrait peser sur l'équilibre politique du pays. Le Conseil d'État de Madagascar a annulé les résultats des élections municipales de 2024 à Antananarivo, remportées par Harilala Ramanantsoa, alliée de l'ancien pouvoir, face à Tojo Ravalomanana, fils de l'ex-président Marc Ravalomanana. Une nouvelle élection doit désormais être organisée pour désigner le futur maire de la capitale, un poste stratégique dans la vie politique malgache.

T.M.



Le colonel Michaël Randrianirina

Investi le 17 octobre 2025 comme « président de la refondation », Randrianirina avait accédé au pouvoir à la suite d'un mouvement de contestation populaire amplifié par le ralliement de son unité militaire, le

Capsat. Cette séquence avait précipité la fuite de l'ancien chef de l'État Andry Rajoelina et de son entourage hors de la Grande Île.

À l'origine, la mobilisation était portée par le

transformée en un mouvement plus large contre la gouvernance du pays. La composition du premier gouvernement de transition, annoncée fin octobre 2025, avait déjà suscité des réserves

Afrique du Sud/Diplomatie

Moins d'un mois après sa nomination, l'ambassadeur américain Brent Bozell convoqué par Pretoria

Il était connu pour ses propos directs et ses critiques du régime de Prétoria. A peine nommé par Donald Trump il y a quelques semaines, Brent Bozell, vient d'être convoqué par le ministre sud-africain des Affaires étrangères, Ronald Lamola, afin d'obtenir des explications sur des déclarations jugées « non diplomatiques ».

Arrivé en février dans un contexte déjà marqué par des relations bilatérales tendues, le diplomate américain a suscité une vive controverse lors de sa première intervention publique. Brent Bozell a dénoncé les paroles du chant « Kill the Boer, Kill the Farmer », slogan issu de la lutte contre le régime d'apartheid, qu'il a qualifié de « discours de haine ».

Or, la justice sud-africaine a déjà estimé par le passé que ce chant devait

être interprété dans son contexte historique, celui de la lutte contre le régime ségrégationniste, et qu'il ne constituait pas en soi un appel à la violence. Cette divergence d'interprétation a nourri la polémique, d'autant que le diplomate a initialement semblé contester la position des tribunaux sud-africains.

« Je n'ai que faire de ce que vos tribunaux disent », aurait-il déclaré lors d'une rencontre avec des chefs d'entreprise, estimant que ce slogan restait un discours de haine. Face aux réactions suscitées par ces propos, Brent Bozell a ensuite tenté de nuancer sa position sur le réseau social X, affirmant que le gouvernement américain respectait l'indépendance du système judiciaire sud-



africain.

L'affaire intervient dans un climat diplomatique déjà fragile entre les deux pays. Washington critique notamment la plainte pour génocide déposée par l'Afrique du Sud contre Israël devant la Cour internationale de justice dans le contexte de la guerre à Gaza. Les autorités américaines dénoncent

également ce qu'elles considèrent comme des discriminations visant les Afrikaners, descendants des colons européens.

Les tensions ont été alimentées par un précédent épisode diplomatique en mai 2025, lorsque le président américain Donald Trump avait diffusé à la Maison Blanche une vidéo montrant l'opposant sud-

africain Julius Malema reprenant ce chant controversé lors d'un meeting politique. Le président sud-africain Cyril Ramaphosa avait alors répondu qu'il s'agissait d'un adversaire politique dont les propos ne reflétaient pas la position du gouvernement.

Brent Bozell a également critiqué les politiques économiques sud-africaines destinées à corriger les inégalités héritées de l'apartheid, estimant que ces programmes avaient contribué à la stagnation économique du pays. Des déclarations vivement contestées par Pretoria, qui défend ces mesures comme un instrument constitutionnel visant à corriger des déséquilibres historiques.

T.M.

Équité professionnelle

Le moteur de la performance chez Coris Bank International Togo

À l'occasion du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, nous sommes allés à la rencontre de Mme Afiwa Amenuveve Acolatse, Responsable du Marché Institutionnel, au sein de l'une des plus prestigieuses institutions bancaires de Lomé : Coris Bank International Togo.

Son parcours, marqué par la gestion de portefeuilles stratégiques et des relations délicates avec des entités publiques et de grands fonds, est un plaidoyer vivant pour la compétence et l'équité de traitement en milieu professionnel au sein de CBI Togo.

L'évolution de carrière au sein de CBI Togo repose sur une évaluation rigoureuse et impartiale. Et ce n'est pas Mme Acolatse qui le démentirait. Convaincue d'un environnement de travail où le mérite prime, pour elle, la justice en entreprise est

le socle d'une collaboration fructueuse. « Le parcours professionnel s'appuie sur des critères objectifs liés à la performance, à l'engagement et aux résultats », s'affirme-t-elle. Une telle clarté dans les attentes permet à chaque collaborateur de se projeter avec assurance. Elle renchérit d'ailleurs : « cette approche fondée sur l'équité renforce ma motivation et consolide mon sentiment d'appartenance à l'institution ».

Équité de traitement, levier de stabilité et de modernité bancaire

Dans le récit de Mme Acolatse, un fil rouge apparaît : l'importance d'une culture d'entreprise fondée sur l'équité. Car bien souvent, des carrières féminines dans la finance ont été écornées par des biais inconscients. Pourtant, dans son parcours, et surtout à la CBI Togo, l'équité

n'est pas un simple slogan de communication, mais une réalité opérationnelle.

Surtout que dans le marché

permet aux équipes de se focaliser pleinement sur les objectifs stratégiques de la banque. « Elle permet une concentration optimale

C'est la raison pour laquelle elle soutient avec persuasion que : « l'égalité des chances instaure un climat de confiance et de sérénité ».

Enfin, la valorisation du travail accompli reste un moteur essentiel pour maintenir l'excellence opérationnelle. Pour Mme Acolatse, « la reconnaissance des efforts à leur juste valeur constitue un levier important de performance individuelle et collective ».

En cette journée du 8 mars, son histoire rappelle que si le talent est universel, les opportunités doivent l'être tout autant. Et à travers son témoignage, CBI Togo démontre combien la justice professionnelle reste un véritable accélérateur de croissance pour le capital humain !



institutionnel, les résultats sont chiffrés et la satisfaction client est mesurable. Cette objectivité est a fortiori le meilleur rempart contre les discriminations.

De plus, un cadre équitable

sur les missions confiées et favorise un engagement accru », chante-t-elle.

Au-delà de la simple gestion de carrière, c'est tout le climat organisationnel qui bénéficie de ces principes d'équité.

Marché financier régional

Le Togo vise 25 milliards de FCFA à travers une nouvelle émission de titres publics

Le Togo poursuit sa stratégie de mobilisation de ressources sur le marché financier régional. Le 20 mars prochain, l'État togolais procédera à sa deuxième opération de l'année sur le marché des titres publics de l'Union monétaire ouest-africaine, avec l'ambition de lever 25 milliards de FCFA.

Selon l'avis d'appel d'offres, cette levée de fonds reposera sur une émission simultanée de Bons assimilables du Trésor (BAT) et d'Obligations assimilables du Trésor (OAT). Une combinaison d'instruments financiers qui permet à l'État de diversifier ses sources de financement tout en s'adaptant aux préférences des investisseurs du marché régional.

Dans le détail, une première partie des ressources sera mobilisée à travers des BAT, émis sur une maturité de 364 jours. Ces titres, dont la valeur nominale est fixée à 1 million de FCFA, seront proposés avec des taux d'intérêt multiples. Cette formule laisse une marge de compétitivité susceptible d'attirer un large éventail d'investisseurs institutionnels.

La seconde composante de l'opération concernera des OAT, des titres généralement privilégiés pour les financements à moyen terme. Les obligations proposées auront des maturités de 3 ans et 5 ans, avec une valeur nominale fixée à 10 000 FCFA. Elles seront assorties de taux d'intérêt respectifs de 6,15 %

pour la tranche à 3 ans et de 6,35 % pour celle à 5 ans.

Au-delà de la mécanique financière, l'objectif est de soutenir l'exécution du budget national. En effet, « les ressources qui seront mobilisées à l'issue de cette opération contribueront au financement du budget de l'État, exercice 2026 », dont le montant global est arrêté à 2751 milliards de FCFA.

Depuis le début de l'année, le pays a déjà effectué une première sortie sur le marché régional. Cette opération lui a permis de mobiliser 22 milliards de FCFA, soit près de 5 % de son objectif annuel de financement, estimé à 463 milliards de FCFA.

Dans un contexte où les États de l'espace Umoa se tournent de plus en plus vers le marché régional pour soutenir leurs politiques publiques, cette nouvelle émission témoigne de la volonté du Togo de consolider sa présence financière tout en poursuivant la mise en œuvre de ses programmes de développement.

E. A

Microfinance au Togo

Plus de 4,69 millions de bénéficiaires et un nouveau cadre pour consolider le secteur

Au Togo, la microfinance confirme son rôle central dans le financement de l'économie de proximité. À fin décembre 2025, ce secteur comptait plus de 4,69 millions de bénéficiaires, selon les données présentées par le ministre des Finances et du Budget, Essowé Georges Barcola. Ces chiffres témoignent de l'ancrage progressif des systèmes financiers décentralisés dans la vie économique et sociale du pays.

Les statistiques dévoilées lors de la 4^e séance plénière de la première session extraordinaire de l'Assemblée nationale du Togo, tenue le 10 mars à Lomé, illustrent la vitalité de ce secteur. Les dépôts collectés par les institutions de microfinance ont atteint 447,5 milliards de FCFA, tandis que l'encours des crédits s'élevait à 352,1 milliards de FCFA. Parallèlement, « le total des actifs du secteur dépasse désormais 578 milliards de FCFA », a indiqué le ministre Barcola devant les députés.

Ces performances s'inscrivent dans une dynamique de progression régulière. Un an plus tôt, à fin 2024, le nombre de bénéficiaires dépassait déjà 4,45 millions, avec plus de 401 milliards de FCFA de dépôts et près de 359 milliards de FCFA de crédits. Une croissance qui confirme la place stratégique de la microfinance dans l'accès aux services financiers, notamment pour les ménages, les artisans et les micro-entrepreneurs, souvent éloignés du système bancaire classique.

Présentes dans toutes les régions du pays, les institutions de microfinance jouent un rôle déterminant dans l'inclusion financière.

Le secteur compte plus de 140 structures, dont 63 regroupées au sein de l'Association professionnelle des systèmes financiers décentralisés. Parmi les acteurs majeurs figure la Faïtière des Unités Coopératives d'Épargne et de Crédit du Togo, qui représentait à elle seule 46 % des actifs cumulés en 2024, devant d'autres institutions comme Coopec AD, Comec, Wages ou encore Ceca.



Dans ce contexte d'expansion, les autorités togolaises ont jugé nécessaire de renforcer le cadre réglementaire. Les députés ont ainsi adopté une nouvelle loi transposant dans le droit national la réglementation adoptée en décembre 2023 par l'Union monétaire ouest-africaine. L'objectif est d'améliorer la gouvernance du secteur, de renforcer les mécanismes de supervision et

de mieux protéger les usagers. Le texte « introduit surtout des obligations renforcées en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme », a précisé le ministre Barcola. Il a également souligné que « désormais, aucune institution ne pourra fonctionner sans mettre en place des dispositifs de contrôle interne » et sans coopérer avec les autorités pour prévenir les flux financiers illicites.

Pour le ministre, l'enjeu dépasse la seule inclusion financière. « Ainsi, la microfinance ne sera pas seulement un outil d'inclusion, mais aussi un instrument de protection de

notre économie contre les dérives criminelles et les menaces transfrontalières », a-t-il affirmé.

Avec cette réforme, le Togo entend consolider un secteur devenu indispensable au financement des activités locales et au développement économique des communautés.

E.A

Inclusion financière

Le Togo accélère ses progrès

L'inclusion financière est d'une importance capitale dans le développement du Togo. Favorisant la réduction de la pauvreté, la croissance économique et l'autonomie des populations exclues du système bancaire classique, elle constitue un véritable catalyseur de développement. Les initiatives visant à promouvoir des produits et services financiers adaptés aux besoins des populations, permettent au Togo d'enregistrer ces dernières années beaucoup d'avancées.

L'inclusion financière ne se résume pas à avoir un compte, mais à l'utiliser activement pour des transactions courantes. Et pour y arriver, il urge de proposer des solutions à des coûts supportables pour les ménages à faible revenu, les zones rurales, les femmes et les entreprises. Au Togo où le taux de bancarisation stricts sans les microfinances est estimé à 30,1 % en 2021, selon la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (Bceao), la promotion de l'inclusion financière relève de l'innovation constante. Ainsi, depuis une décennie, les efforts des autorités ne cessent de se converger vers des solutions visant à améliorer l'inclusion financière. Mieux, à inclure la majorité exclue du système financier classique.

La révolution avec le FNFI
Face au constat selon lequel la majorité de la population togolaise est exclue du système bancaire classique, le gouvernement,

pour pallier l'exclusion économique, a lancé en 2014 le Fonds national de la finance inclusive (FNFI). Avec ce Fonds, l'accès aux services financiers, jadis considéré comme un luxe réservé aux citadins et aux élites, se démocratise. Grâce à une stratégie nationale d'inclusion financière ambitieuse portée par l'État, les populations les plus éloignées des circuits bancaires peuvent désormais épargner, emprunter, recevoir et envoyer de l'argent en toute sécurité. Cette révolution fort appréciable change en profondeur la vie de milliers de familles et contribue à l'émergence d'une économie plus résiliente et inclusive. Lancée depuis des années, la stratégie nationale d'inclusion financière au Togo offre à chaque Togolais, où qu'il vive, un accès simple et abordable à des services financiers de qualité. Pour y parvenir, le pays mise sur la digitalisation, la microfinance, l'éducation

financière et le grand Fonds national de la finance inclusive (FNFI). Les agences bancaires ne sont plus le seul point d'entrée. Les services de mobile money et les guichets de proximité se multiplient jusque dans les zones rurales. Aujourd'hui, des millions de comptes mobiles sont actifs, permettant aux

opérateurs économiques et aux ménages de recevoir des transferts, de payer leurs factures d'eau et d'électricité ou de régler des achats sans se déplacer. Ce maillage réduit considérablement les distances et les coûts d'accès aux services financiers. La conséquence est la croissance du nombre de

bénéficiaires de crédits. En matière d'inclusion financière, le FNFI offre une quinzaine de produits aux populations. Au début, des crédits à partir de 5 000 francs CFA pouvaient être accordés, mais actuellement les bénéficiaires arrivent à lever jusqu'à 100 millions de francs CFA. Les volumes de



Le président du Conseil remettant une enveloppe financière



Image illustrative

financement alloués aux bénéficiaires connaissent une progression. Cette augmentation reflète non seulement la confiance renouvelée des autorités dans le mécanisme, mais aussi la capacité des bénéficiaires à honorer leurs engagements. Dans les marchés, les ateliers, les exploitations agricoles et les petites unités de transformation, les effets de cette hausse se font sentir. Les commerçantes renforcent leurs stocks et diversifient leurs produits. Les artisans investissent dans du matériel plus performant. Les producteurs agricoles améliorent leurs rendements grâce à l'acquisition d'intrants et d'équipements adaptés. Chaque financement supplémentaire ouvre la voie à une montée en puissance des activités.

Quand le développement à la base se consolide

Au titre de l'année 2025 seulement, un total de 34 006 crédits a été octroyé aux Togolais par le FNFI. Parmi ces crédits, 33 213 sont consacrés aux activités génératrices de revenus (AGR). Dans le détail, 791 crédits ont été accordés au profit des Très petites et moyennes entreprises (TPME) et deux prestataires de services financiers ont été refinancés, pour un montant global de plus de 4,12 milliards de francs CFA. Une concentration est observée dans la région des Savanes. Les habitants de cette zone septentrionale ont bénéficié de 42,2 % des crédits, soit 14 360 prêts. Cette progression des crédits favorise, à n'en point douter, l'essor de l'entrepreneuriat féminin et juvénile. Les femmes transforment ces ressources en opportunités concrètes d'autonomisation. Les jeunes trouvent dans ces financements un tremplin pour concrétiser leurs projets et s'engager dans l'auto-emploi. La hausse des crédits devient ainsi un instrument de lutte contre la précarité et le chômage.

Impact macroéconomique
Au-delà des trajectoires individuelles, l'impact macroéconomique

mérite d'être souligné. En injectant davantage de ressources dans les circuits économiques locaux, le FNFI stimule la consommation, renforce la production et encourage la formalisation progressive des activités. Cette circulation accrue de capitaux contribue à dynamiser les territoires et à consolider la base productive nationale. La hausse des crédits pour l'expansion des AGR témoigne par ailleurs de la solidité du modèle. L'accompagnement en



Des bénéficiaires du FNFI

éducation financière et le suivi rapproché des bénéficiaires favorisent une culture de remboursement responsable. L'augmentation des crédits du FNFI consacrés aux activités génératrices de revenus symbolise donc la volonté de bâtir une croissance inclusive, où chaque initiative, même modeste, peut devenir un moteur de prospérité. Outre le FNFI, l'amélioration de l'inclusion financière au Togo repose également sur le développement du mobile money (Mixx et Flooz) et la Stratégie nationale d'inclusion financière (SNI). Avec ces différents leviers, le pays cible les populations rurales, les femmes et les PTPME. Aujourd'hui et grâce à tous ces mécanismes, le taux d'inclusion financière a franchi le cap des 89 % en 2024 contre 87,7 % un an plus tôt.

Améliorer le FNFI pour plus de résultats
L'une des priorités portera sur le renforcement de

l'éducation financière. Convaincu que l'accès au crédit ne suffit pas sans une maîtrise des outils de gestion, le FNFI ambitionne d'intensifier les sessions de formation à destination des bénéficiaires. La gestion budgétaire, la planification, l'épargne, la culture du remboursement et la structuration des activités seront au cœur des modules proposés. L'objectif est clair : doter chaque bénéficiaire des compétences nécessaires pour transformer un financement en véritable

levier de croissance durable. De 2014 à 2025, plus de 117 milliards de francs CFA de crédits ont été octroyés par le Fonds à plus de 1,12 million de bénéficiaires.

Digitalisation des services
Autre axe majeur : la digitalisation des services. Dans un contexte où les technologies financières redessinent les pratiques, le FNFI entend moderniser ses processus pour les rendre plus accessibles, plus rapides et plus transparents.

La dématérialisation progressive des demandes de crédit, le suivi numérique des dossiers et l'utilisation accrue des moyens de paiement électroniques devraient simplifier les démarches des usagers, tout en renforçant la traçabilité et l'efficacité du dispositif. L'année 2026 verra également l'activation accrue des mécanismes de garantie. Ces instruments, essentiels pour sécuriser les financements,

permettront d'élargir davantage l'accès au crédit, notamment pour les profils jugés plus vulnérables ou présentant un risque perçu plus élevé.

Finalisation d'une étude diagnostique
Elle occupera une place stratégique. Destinée à évaluer en profondeur l'impact social des interventions du FNFI, cette analyse permettra d'identifier les forces, les limites et les pistes d'optimisation du dispositif. Il s'agira d'affiner

les orientations, de mieux cibler les bénéficiaires et de maximiser les retombées économiques et sociales des financements accordés. À travers ces priorités, le FNFI affiche une vision claire : passer d'une logique d'expansion quantitative à une dynamique d'amélioration qualitative. Renforcer les compétences, moderniser les outils, sécuriser les financements et mesurer rigoureusement l'impact constituent autant de jalons vers une inclusion financière plus efficace et plus durable.

Renforcer la stratégie nationale d'inclusion financière
Outre le FNFI, le Togo entend renforcer la stratégie nationale d'inclusion financière. Après celle de 2021-2025, la Stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF 2026-2030) est en cours d'élaboration. Elle cible le renforcement de la gouvernance, la promotion de l'innovation Fintech, et des produits spécifiques

pour les jeunes. En amont, la forte pénétration du téléphone mobile utilisée pour le mobile banking (T-Money/ TogoCom, Flooz/Moov) sera mise à contribution pour rapprocher les services des populations, y compris rurales.

L'enquête nationale sur les services financiers déployée fin 2025 en collaboration avec la Bceao pour cartographier les besoins et les zones sous-desservies permettront d'affiner les stratégies

d'amélioration de l'inclusion financière en fonction des besoins de chaque zone. La réforme en cours du secteur de la microfinance marquée par l'adoption en Conseil des ministres en février 2026 d'un nouveau projet de loi, y participe également aux efforts du pays de renforcer l'inclusion financière. Dans l'ensemble, ladite réforme vise à transposer la réglementation de l'Umoa 4 pour renforcer la gouvernance, augmenter le capital social, et améliorer la protection des usagers.

De ce qui précède, il ressort qu'en 2026, le Togo ne se contente pas de poursuivre son action en matière d'inclusion financière. Il s'engage dans une phase de maturité stratégique, où l'innovation, la rigueur et la recherche d'impact social deviennent les piliers d'une finance toujours plus proche des populations et résolument tournée vers le développement harmonieux.

Caleb Akponou

AVIS DE DECES & ANNONCES



Sénateur **Benoit Bitokotipou YAGNINIM**,
survenu le dimanche 15 février 2026 à l'hôpital Dogta Lafia,
à l'âge de **84** ans

Son Excellence, Monsieur **Faure Essozimna GNASSINGBE**, Président du Conseil ;
Monsieur **Barry Moussa BARQUE**, Président du Sénat ;
Monsieur **Antoine Lekpa GBEGBENI**, Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, des Ressources animales et de la souveraineté alimentaire ;
Honorable **Mémounatou IBRAHIMA**, Députée à l'Assemblée nationale, Présidente du Parlement de la CEDEAO ;

Monsieur **YAGNINIM Bidjambobou** Chef de la famille **YAGNINIM** ;
Ont la profonde douleur de vous annoncer le rappel à Dieu du

Sénateur Benoit Bitokotipou YAGNINIM,
survenu le dimanche 15 février 2026 à l'hôpital Dogta Lafia,
à l'âge de 84 ans ;

Vous renouvellent leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister
ou de vous unir d'intentions aux obsèques qui se dérouleront suivant le programme ci-après :

PROGRAMME DES OBSEQUES

Jeudi 12 mars 2026 :
19H30-21H30 : Messe veillée à l'Eglise Notre Dame de la Rédemption de klikamé
22H à l'aube : Danses traditionnelles au domicile du défunt sis à Hédzranawoé derrière la Pharmacie des Lilas

Vendredi 13 mars 2026
10h00 : Exposition du corps au domicile du défunt
12h00 : Départ du Corps pour Guérin-Kouka (Préfecture de Dankpen)

Samedi 14 mars 2026 :
7H30-8H30 : Messe d'enterrement à l'Eglise Notre Dame de Lourdes de Guérin-Kouka
9H00-10H00 : Hommages à l'illustre disparu par les populations du grand Bassar à Bapuré (Préfecture de Dankpen) suivis de l'inhumation dans la stricte intimité familiale.

Dimanche 15 mars 2026
7H00-9H00 : Messe d'action de grâces en l'Eglise Notre Dame de Lourdes de Guérin-Kouka suivie de remerciements sur le parvis de ladite église.

Cabinet d'avocats Maître KATAKITI Afoh Gado,
Avocat au Barreau du Togo

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Il est porté à la connaissance du public qu'il sera procédé à la vente aux enchères publiques le
02 avril 2026 à 10 heures,

Par-devant le Tribunal de Grande Instance de Lomé séant au palais de justice de ladite ville, de l'immeuble objet du titre foncier n°46 230 de la République Togolaise Volume 268 Folio 19 appartenant au sieur ADAMOU Ali;

À LA REQUÊTE DE

La société **IB bank Togo, Société Anonyme** avec conseil d'administration au capital de Dix-sept Milliards cinq cent millions (17.500.000.000) de francs CFA, BP : 363 Lomé-TOGO, Tél : 22 23 55 00, ayant son siège social à Lomé-TOGO, 169, Boulevard du 13 janvier, immatriculée au RCCM sous le numéro TG-LOM 1974 B 0521 – CIB : T0024K, SWIFT : BTCITGTG, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège ;

Ayant pour conseil **Maître KATAKITI Afoh Gado**, Avocat au Barreau du Togo, quartier Atikoumé (FUCEC-ATIKOUME), en allant vers le campus, Rue BADJENOPE (3^{ème} Rue à droite, à 200m), 05 BP : 840 Lomé-TOGO, Tél. : 22 22 13 73, E-mail : cabinetkatakiti@gmail.com, ayant tout pouvoir à l'effet des présentes ;

AGISSANT EN VERTU :

- 1- De la grosse dûment en forme exécutoire de la convention de compte courant en date du 31 décembre 2018, établie en l'étude de Maître Didier Kodjo DOGBE, Notaire à Lomé;
- 2- D'un commandement aux fins de saisie immobilière établi par acte de Maître Bawini-Dama KPELOU, Huissier de justice à Lomé, en date du 05 novembre 2025, et servi à la société AFRE TOGO, Société à Responsabilité Limité (SARL) en liquidation au capital d'un million (1.000.000) francs CFA, ayant son siège social à Lomé, Kégué villa n°84, BP : 60608 Lomé-Togo, référencée sous le numéro d'immatriculation RCCM TG LOME 2014 B 520, représentée par monsieur BALOGOU Tinin, expert-comptable agréé près les cours et tribunaux du Togo, en vertu de l'ordonnance n°438/2025 du 09 octobre 2025 rendue par Madame la Vice-Présidente du Tribunal de Commerce de Lomé, demeurant et domicilié à Lomé, et au sieur ADAMOU Ali, Directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé quartier Baguida, Tél : 90.19.48.97, caution hypothécaire, puis publié pour valoir saisie par le Conservateur de la propriété foncière le 21 novembre 2025 ;

DÉSIGNATION

Un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 02a 78ca sis à Lomé Afiao Gakli Totsivi-Gbonvé (P/Golfe), limité au Nord-Est par le lot n°877, au Sud-Ouest par une rue non dénommée de 28 mètres, au Sud-Est par le lot n°878 B et au Nord-Ouest par le lot n°876 , objet du Titre foncier n°46 230 de la République Togolaise Volume 268 Folio 19 appartenant à Monsieur ADAMOU Ali

Sont également comprises, toutes les aisances, dépendances et appartements dudit immeuble sans aucune réserve ni exception et notamment les immeubles par destination et toutes les nouvelles constructions et améliorations qui pourraient y être faites postérieurement ;

MISE À PRIX

Les enchères seront reçues sur la mise à prix de cinquante-sept millions cinq cent soixante-onze mille trois cent quatre-vingt-dix (57.571.390) francs CFA.

Et ce, sous réserve de toutes autres charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges dressé par Maître KATAKITI Afoh Gado, Avocat à la Cour, en date du 09 janvier 2026, lequel peut être consulté au greffe du Tribunal de Grande de Lomé.

Fait à Lomé, le 09 mars 2026
Par Maître KATAKITI Afoh Gado,
Avocat poursuivant
Pour Maître KATAKITI Afoh
et par Substitution
Maître ZILHOUR LEMONE Yannick
Avocat

Génie électrique/ Université de Lomé

Un étudiant conçoit un tricycle électrique innovant dans le cadre de son mémoire

L'innovation technologique made in Togo franchit un nouveau cap. Dans le cadre de son mémoire de fin de formation d'ingénieur professionnel en ingénierie électrique, Josué Smith Mahulé Avikpo, étudiant en master professionnel au Centre d'excellence régional pour la maîtrise de l'électricité (CERME) de l'Université de Lomé, a conçu et réalisé un tricycle électrique destiné au transport urbain. Ce projet novateur, soutenu le mercredi 4 mars 2026 dans les locaux du CERME, incarne parfaitement la vision d'une université engagée dans la transition énergétique et le développement durable.

Intitulé « Étude, conception et réalisation d'un tricycle électrique pour la mobilité verte : atténuation des émissions de gaz à effet de serre avec évaluation des crédits carbone », ce mémoire a été dirigé par le Dr Yao Bokovi, maître de conférences en génie électrique, avec l'encadrement technique de M. Jonne Onagliga, ingénieur mécatronicien à l'UniPod. Il s'inscrit dans une dynamique de recherche appliquée visant à répondre aux défis environnementaux et socio-économiques du Togo. Une réponse aux défis du transport urbain à Lomé Dans un contexte mondial marqué par l'urgence climatique, la pollution atmosphérique et la dépendance aux énergies fossiles, la transition vers des solutions de transport propres

s'impose comme une priorité absolue. À Lomé, les tricycles thermiques – communément appelés « tuk-tuk » – assurent une part importante du transport de proximité. Toutefois, leur fonctionnement à base de carburant fossile contribue significativement aux émissions de gaz à effet de serre et alourdit les coûts d'exploitation pour les conducteurs. Le projet développé par l'étudiant propose une alternative durable, adaptée aux réalités locales et économiquement viable. Il ambitionne de réduire l'empreinte carbone du transport urbain tout en offrant une solution concrète pour une mobilité plus propre et plus accessible.

Des performances techniques prometteuses Le tricycle électrique conçu par Josué Smith Mahulé Avikpo affiche des caractéristiques techniques remarquables, fruit d'un travail de recherche approfondi. Ce véhicule innovant dispose d'une capacité de cinq places et peut supporter une charge maximale de 500 kg, des dimensions parfaitement adaptées au transport de proximité. Côté motorisation, le prototype est équipé d'un moteur électrique synchrone à aimants permanents (PMSM) de 1 200 watts, une technologie reconnue pour son rendement élevé et sa fiabilité. L'énergie est fournie par une batterie lithium-fer-phosphate (LiFePO₄) de 130 Ah, un choix stratégique alliant sécurité, longévité et respect de l'environnement.

Avec une vitesse de croisière de 40 km/h et une autonomie d'environ 162 km, le véhicule est parfaitement calibré pour les déplacements urbains intensifs. Sa conception repose sur une méthode de dimensionnement rigoureuse,



Josué Smith Mahulé Avikpo assis sur son tricycle

prenant en compte les besoins de transport, les contraintes topographiques et les conditions climatiques tropicales de Lomé, garantissant ainsi son adaptabilité au contexte local. Un impact environnemental et économique significatif Les résultats de l'étude sont éloquentes : l'utilisation de ce tricycle électrique permettrait d'éviter environ 3,1 tonnes d'émissions de dioxyde de carbone (CO₂) par an, comparativement à un tricycle thermique équivalent. Cette réduction notable des émissions ouvre la voie à la génération de crédits carbone, un mécanisme financier innovant susceptible de soutenir le déploiement à grande échelle de solutions de mobilité propre. Sur le plan économique, le projet présente également des avantages considérables. Le

coût de transport est estimé à 18 FCFA par kilomètre et par passager, un montant nettement inférieur à celui des tricycles thermiques actuellement en circulation. Cette compétitivité économique pourrait faciliter

économique et pratique pour améliorer la mobilité tout en protégeant l'environnement », a déclaré Josué Smith Mahulé Avikpo, concepteur du prototype, visiblement fier de sa réalisation. L'Université de Lomé, actrice de la transition énergétique Au-delà de l'innovation académique, cette initiative met en lumière le potentiel de la fabrication locale de véhicules électriques en Afrique. Elle pourrait contribuer au développement industriel, au transfert de compétences et à la création de nouvelles opportunités économiques pour la jeunesse togolaise. Ce projet correspond parfaitement à la mission du CERME qui est de former une nouvelle génération d'ingénieurs capables de concevoir des solutions technologiques adaptées aux défis du continent. Il positionne l'Université de Lomé comme un acteur résolument engagé dans la transition énergétique et la promotion de solutions innovantes au service du développement durable.

La direction du CERME et l'ensemble de la communauté universitaire félicitent chaleureusement Josué Smith Mahulé Avikpo pour cette réalisation remarquable, qui honore son parcours académique et ouvre des perspectives prometteuses pour une mobilité plus verte au Togo et au-delà.

Source : Université de Lomé

Technologies

Voici les 05 meilleurs inventeurs africains

L'Afrique n'est pas seulement le berceau de la science, comme l'enseignent les plus imminents égyptologues. Il est aussi le continent qui a fourni à l'humanité, au cours du 21^è siècle, des inventeurs qui par leur génie ont rendu possibles, plusieurs choses qui ne l'étaient pas. Certains d'entre eux ont même su trouver la bonne idée pour changer le monde, ou presque.

Voici un classement des 5 meilleurs inventeurs d'origine africaine :
Arthur Zang

Originaire du Cameroun, Arthur Zang est le père du fameux Cardiopad, un appareil devenu incontournable dans le monde de la médecine, surtout en cardiologie.

En effet, cet ingénieur a fabriqué une tablette spéciale avec un écran tactile qui a la capacité de faciliter les examens cardiaques. Mais ce qui rend particulier son appareil, c'est qu'on peut l'utiliser même pour des examens à effectuer

dans un endroit éloigné. Ainsi, les résultats obtenus peuvent être envoyés directement grâce à un réseau sans fil, à des spécialistes ou des laboratoires afin de subir des analyses plus profondes.

Dr. Trevor Lloyd Wadley

Le Docteur Trevor Lloyd Wadley vient d'Afrique du Sud. C'est l'ingénieur qui a développé et inventé le Telluromètre ou micro-distancemètre MRA 1, en 1959. Avec son appareil, il a pu développer un ionosonde qui a la capacité de mesurer l'ionosphère de la planète terre. C'est également cet ingénieur qui a déterminé le circuit en boucle de Wadley. Ce circuit a permis de stabiliser les récepteurs de communication.

Allan McLeod Cormack

Ce fameux appareil qu'on utilise très souvent dans les hôpitaux est aussi l'invention d'un Africain. En effet, le scanner est l'ingénieux travail du physicien Allan McLeod Cormack, originaire d'Afrique du Sud. Avant sa construction,

le physicien avait fait une étude sur les probabilités de développement d'une section radiologique dans le système biologique. Ce qui lui a permis de définir des théories et des bases sur la construction du scanner CT. Sa théorie a été publiée dans des documents scientifiques en 1963 et 1964. C'est à partir de ses théories que le Britannique Godfrey Hounsfield construira les fameux scanners CAT très utilisés actuellement dans les grands hôpitaux. En 1979, les deux scientifiques se sont vus octroyer le prix nobel de la science sur ce projet et cet appareil qui a révolutionné le monde médical.

Rachid Yazami

On reconnaît cette invention de Rachid Yazami, d'origine marocaine, étant donné que la plupart d'entre nous l'utilisent tous les jours. En effet, ce scientifique marocain a basé son étude sur la recherche et le développement des batteries au Lithium-ion et en ion pour faire fonctionner les téléphones

portables. Son invention est actuellement, très utilisée par des firmes fabricantes de Smartphones comme Samsung, Nokia ou encore Apple. À noter que



William Kamkwamba a réussi à fabriquer un moulin à vent générateur d'électricité

Yazami est un scientifique qui sort du prestigieux Institut Polytechnique de Grenoble où il a acquis un diplôme d'ingénieur et un Ph. D.

William Kamkwamba

Né et habitant au Malawi, William Kamkwamba est un autodidacte qui a réussi à fabriquer un moulin à vent

générateur d'électricité qu'il installa pour sa maison. Pour sa fabrication, le Malawite a utilisé des vieilles pièces de vélo ainsi que des matériaux qu'il a trouvés dans un chantier

naval. En plus de cette invention atypique, William a également développé un appareil qui permet de pomper l'eau avec l'énergie solaire. Une autre invention qu'il a offerte à son village pour que tout le monde puisse en bénéficier.

Source : invention-europe.com

Six questions au Dr Bakajika

Cécité des rivières : « La protection la plus efficace reste le traitement annuel »

L'onchocercose, aussi appelée « cécité des rivières », touche encore des millions de personnes vivant près des rivières et des zones humides en Afrique. Pourtant, cette maladie peut être évitée grâce à un traitement simple, gratuit et distribué chaque année dans les communautés. Pour mieux comprendre comment elle se transmet, qui est le plus exposé et quels progrès sont réalisés, des questions ont été posées au Dr Didier Bakajika, expert à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) Afrique.

Togo Matin : Qu'est-ce que la cécité des rivières ?

La cécité des rivières, ou l'onchocercose, est une maladie causée par un petit parasite transmis par des petites mouches noires qui vivent près des rivières ayant des chutes et un courant rapide.

Comment se transmet-elle ?

Lorsqu'elles piquent une personne, elles peuvent transmettre des milliers de larves du parasite. Celles-ci s'installent dans la

peau, deviennent des vers adultes qui produisent des microfilaries pouvant, avec le temps, affecter la vue. D'où le nom de "cécité des rivières".

Quelles sont les personnes les plus exposées ?

Les personnes qui vivent ou travaillent près de ces rivières sont les plus exposées.

Pourquoi certaines zones sont-elles plus touchées ?

Ces endroits sont idéaux pour la reproduction des mouches noires. Les villages situés près de ces zones sont donc davantage touchés, car les habitants y sont piqués très souvent, pendant des années. Même les personnes vivant plus loin peuvent être à risque, car les femelles adultes peuvent se déplacer sur de longues distances pour chercher du sang humain.

Peut-on se protéger sans traitement ?

Il est difficile de se protéger

complètement, car les mouches noires sont très petites et piquent surtout pendant la journée. Certains gestes peuvent tout de même réduire le risque : éviter les endroits où elles sont nombreuses, porter des vêtements couvrants et limiter le temps passé près des rivières ayant un courant rapide.

Mais la protection la plus efficace reste le traitement annuel. Si vous vivez dans une zone endémique, il n'y a pas d'autre moyen sûr : vous devez prendre le médicament chaque année pour rester protégé. Ce traitement protège non seulement la personne qui le reçoit, mais aussi toute la communauté.

Comment se déroule le traitement ?

Le traitement consiste à prendre le Mectizan, un médicament gratuit, donné une fois par an. La dose est adaptée au poids

ou à la taille de chaque personne. Ce traitement tue les jeunes parasites ou microfilaries présents dans le corps et protège contre les complications, notamment celles qui touchent la peau et la vue.

Pourquoi doit-il être pris régulièrement ?

Comme les parasites adultes vivent longtemps, il est essentiel de prendre le Mectizan chaque année pendant plusieurs années pour interrompre durablement la transmission.

Comment les communautés contribuent-elles au succès des campagnes de traitement ?

Les communautés jouent un rôle essentiel. Elles choisissent des personnes volontaires formées pour distribuer les comprimés de Mectizan dans chaque communauté. Ces volontaires connaissent bien

les habitants, ce qui facilite la sensibilisation, la distribution et le suivi du traitement. Leur engagement est l'un des facteurs clés du succès des campagnes et de la durabilité du programme.

Quels progrès récents ont été réalisés en Afrique ?

À ce jour, seul le Niger a éliminé la transmission de l'onchocercose en Afrique. Chaque année, les campagnes de masse avec le Mectizan atteignent des millions de personnes grâce au travail conjoint des gouvernements, des volontaires communautaires, et des partenaires techniques et financiers. Dans plusieurs pays, les progrès sont tangibles avec 24.8 millions de personnes vivant dans 208 districts sanitaires dans huit pays, ne nécessitant plus le traitement de masse contre l'onchocercose.

Edem Dadzie
Source : OMS Afrique

Rasage/Soins des cheveux

L'on met en garde contre le risque de propagation de nombreuses maladies

Le rasage est une nécessité pour beaucoup, hommes et femmes, afin de préserver leur hygiène, leur santé et leur beauté. Certains se rasent chaque semaine, chaque mois, d'autres moins souvent, chacun à son rythme. Cependant, les bonnes pratiques ne sont pas toujours respectées.



Un homme se fait arranger la barbe par son coiffeur (Crédit photo : Shutterstock)

En cas de non-respect des règles d'hygiène, les experts mettent en garde contre le risque de propagation de nombreuses maladies. Malgré l'existence d'appareils de coupe modernes, le risque de transmission de maladies reste le même qu'avec les rasoirs, ciseaux et autres

petits couteaux. Le risque de contracter une maladie dans un salon de coiffure est élevé si l'hygiène du matériel n'est pas irréprochable. Des accidents peuvent survenir lors du rasage, comme des coupures au cuir chevelu ou de petites plaies peu visibles. De plus,

commencent à ressentir des démangeaisons, un gonflement ou une chute de cheveux sans savoir d'où vient le problème. De nombreuses maladies de peau, notamment du cuir chevelu, sont dues à la saleté présente dans les salons de coiffure et les barbiers.

« Tout outil entrant en contact avec la peau, s'il a été utilisé par une personne blessée auparavant, peut être une source d'infection ». Voici certaines maladies que l'on peut contracter dans les salons de coiffure et les barbiers.

Teigne

La maladie se transmet lorsqu'une personne atteinte d'une affection cutanée comme l'eczéma ou le psoriasis utilise le même rasoir ou peigne que vous. « Cette maladie provoque des squames sur le cuir chevelu, ce qui peut entraîner une chute de cheveux ».

Hépatite B et C

Ces deux maladies se transmettent également par

le sang. Le fait de ne pas changer de rasoir ou de ne pas nettoyer son matériel de rasage propage les germes.

VIH/SIDA

Bien que cela ne soit pas facile, il existe un risque de contracter le VIH si une personne infectée se coupe avec un rasoir, puis que ce même rasoir est utilisé par



Une femme se fait tresser les cheveux (Crédit photo : iStock)

une autre personne.

Gonflement du cuir chevelu

Cette maladie survient lorsque des bactéries pénètrent dans la peau après le rasage, provoquant un gonflement, notamment au niveau du dos.

Éruption cutanée

Bien que cette maladie ne soit pas directement liée au rasage, l'on informe qu'elle peut être provoquée par l'utilisation de serviettes ou de matériel de rasage sales.

Comment se protéger

Il faut veiller à utiliser un rasoir neuf pour se raser, à nettoyer le matériel de rasage avant utilisation,

à ne pas raser une zone présentant une plaie, les parents doivent être prudents avec leurs enfants pendant leur convalescence. Par ailleurs, il est bon de posséder son propre matériel de rasage.

Edem Dadzie
Spécialiste : Dr Sani Abubakar, expert en santé publique

Formation industrielle au Togo

Une jeunesse qualifiée pour soutenir la transformation économique

Au Togo, la montée en puissance de l'industrialisation s'appuie désormais sur un levier stratégique : la formation technique des jeunes. Les résultats commencent à se concrétiser sur le terrain. Selon les données disponibles, le nombre officiel de bénéficiaires s'élève à 32 302 personnes formées dans différents métiers liés à l'industrie. Une progression qui témoigne de la volonté du pays de bâtir un capital humain capable d'accompagner la transformation de son économie.

Cette dynamique repose sur l'ambition d'adapter les compétences de la jeunesse aux besoins des entreprises. Car, dans un contexte où de nouvelles unités industrielles s'installent progressivement sur le territoire, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée devient un facteur déterminant. Comme le souligne la stratégie mise en œuvre, cette démarche vise à doter la jeunesse d'un savoir-faire adapté aux exigences du marché industriel en pleine expansion.

Les filières proposées couvrent des domaines essentiels pour le développement industriel.

La maintenance industrielle, par exemple, forme des techniciens chargés d'assurer le fonctionnement optimal des équipements et des chaînes de production. De leur côté, la mécanique générale et la chaudronnerie préparent des professionnels capables de concevoir et d'assembler des structures métalliques indispensables aux infrastructures et aux installations industrielles.

D'autres spécialités répondent aux évolutions technologiques du secteur. L'électrotechnique et l'automatisme industriel permettent de former des techniciens capables d'intervenir sur des systèmes électriques et des dispositifs automatisés, désormais au cœur de nombreuses unités de production. Parallèlement, l'agro-industrie mobilise des compétences en transformation et en conservation des produits

agricoles, contribuant ainsi à créer davantage de valeur ajoutée à partir des ressources locales.

Au cœur de cette dynamique figure le Centre de formation aux métiers de l'industrie



(CFMI). Créé pour combler le déficit de techniciens qualifiés, cet établissement constitue aujourd'hui une référence dans le domaine. Il a déjà formé plus de 1 150

jeunes en une décennie, avec un taux d'insertion professionnelle de ses diplômés dépassant 70 %. Fondée sur une pédagogie résolument pratique, la formation inclut des stages en entreprise et l'utilisation

les employeurs. Ainsi, en investissant dans la formation industrielle, le Togo prépare une génération de techniciens capables de soutenir la croissance et de renforcer l'autonomie productive du pays. Une

d'équipements modernes. Ce dispositif permet aux apprenants de se confronter aux réalités du terrain et d'acquérir les réflexes professionnels attendus par

démarche qui, à terme, contribue à façonner une économie plus solide et davantage tournée vers la création de valeur.

Edy Alley

ACTE D'APPEL

L'an deux mille vingt-six (2026)

Et le Vingt-sept (27) Février à 13 heures 17 minutes :

A la requête de la société **ORABANK TOGO**, Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au capital de vingt milliards trente-huit millions deux cent vingt mille (20 038 220 000) Francs CFA immatriculée au Registre de Commerce et de Crédit Mobilier de Lomé sous le N° TOGO-LOME 2003 B 0949 dont le siège social est sis à Lomé, Angle Avenues des Nîmes et Nicolas GRUNITZKY, BP : 325 Lomé - TOGO - Tél. : (00) 228 22 21 62 21 - Fax (00) 228 22 21 62 25 - Email : secretariat@oogo.orabank.net - site web : www.orabank.net - Compte Contribuable N° : 1000174807, - Compte bancaire N° TGT116K, représentée par **Monsieur Guy Martial AWONA**, son Directeur Général, dûment habilité à l'effet des présentes, demeurant à Lomé et domicilié en cette qualité au siège de ladite banque ;

Assistée de **AQUEREBURU & PARTNERS**, Société d'Avocats, Juridique et Fiscal, 777, Avenue Kléber DADJO (Immeuble ALUCE), 08 BP, 8980 Lomé 08, Tél. 22 21 05 05, agissant en vertu des diligences de son Gérant Maître Coffi Alexis AQUEREBURU, Avocat à la Cour ;

J'ai

Déclaré à :

Monsieur BAGNAH AMADOU Nawfal, Etudiant, demeurant et domicilié à Lomé, quartier Avédji, titulaire de la carte nationale d'identité n°0435-44-4265, Tél. (00228) 92 91 98 94, où étant et parlant à lors de la présentation de son passeport, j'ai procédé à la signature de l'acte de comparution, j'ai signé l'original de l'acte de comparution, j'ai remis l'original de l'acte de comparution au greffier du tribunal de commerce de Lomé, j'ai remis l'original de l'acte de comparution au greffier du tribunal de commerce de Lomé, j'ai remis l'original de l'acte de comparution au greffier du tribunal de commerce de Lomé.

Madame POYODE Tidawil Carole, Juriste, demeurant et domiciliée à Lomé, quartier N'Kafu, titulaire de la carte nationale d'identité n°0435-44-4265, Tél. (00228) 90 07 31 58, où étant et parlant à lors de la présentation de son passeport, j'ai procédé à la signature de l'acte de comparution, j'ai signé l'original de l'acte de comparution, j'ai remis l'original de l'acte de comparution au greffier du tribunal de commerce de Lomé, j'ai remis l'original de l'acte de comparution au greffier du tribunal de commerce de Lomé, j'ai remis l'original de l'acte de comparution au greffier du tribunal de commerce de Lomé.

Monsieur le Greffier en Chef près le Tribunal de Commerce de Lomé, demeurant et domicilié à Lomé, au Palais de Justice de ladite ville, en ses bureaux où étant et parlant à Maître AGBETO GNEHOU Y. Papa Lucie, greffière auxiliaire du tribunal de commerce de Lomé, qui a reçu copie de mon exploit et visé les originaux.

Que ma requérante est appellante comme de fait par les présentes, elle interjette formellement appel du jugement n°0686/2025 rendu le 17 décembre 2025 par le Tribunal de Commerce de Lomé ce, pour les torts et griefs que lui cause ladite décision, lesquels seront déduits en temps et lieu devant la Cour d'Appel ;

2

A ce qu'elle n'en ignore :

Et pour voir statuer sur ledit appel, j'ai Huissier susdit et soussigné, donné assignation à l'intimé, s'il y a lieu à comparaitre à l'audience et par-devant la Chambre Commerciale de la Cour d'Appel de Lomé, séant au Palais de Justice de ladite ville, à une date et heure qui seront fixées par le Greffier en Chef près ladite Cour ;

POUR :

L'objet de l'appel est de demander à la Cour, tant pour les motifs exposés devant le premier juge que pour ceux à exposer ultérieurement devant la Cour, de reformer le jugement n°0688/2025 du 17 décembre 2025 et d'adjuger à l'appelante l'entier bénéfice de ses conclusions de première instance ;

PAR CES MOTIFS

En la forme :

Voir recevoir la requérante appelante du jugement sus-énoncé ;

Au fond :

Voir mettre à néant ladite décision émettant, voir décharger l'appelante des dispositions et condamnations prononcées contre elle par le jugement n°0688/2025 du 17 décembre 2025 ;

Statuant à nouveau et faisant ce que le premier juge aurait dû faire, voir adjuger à l'appelante l'entier bénéfice des conclusions qu'elle prendra devant la Cour ;

S'entendre en outre condamner l'intimée aux entiers dépens ;

Sous toutes réserves

A ce qu'elle n'en ignore,

Je lui ai étant et parlant comme ci-dessus, laissé copie du présent exploit dont le coût est de : 30000 F CFA ;

L'Huissier



mixx
By **vas**

**Sécurisé.
Rapide.
Toujours avec vous**

Votre partenaire de confiance en Mobile Money

Télécharge la Super App
Mixx Togo



ou tapez le

***145#**



IB Bank Togo
Banque émettrice

